

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR VOTRE SECURITE

- La carte est ceinturée par des routes dangereuses à fort trafic. Ces routes sont interdites même sur les accotements. En clair, ces routes ne doivent jamais faire partie de votre cheminement d'un poste à l'autre. Ces routes interdites sont marquées de la manière suivante sur les cartes.



- Tous les parcours 6 à 17 à l'exception des parcours 10 (D12 H12) et 13 (D10 H10) traversent en aller-retour une route à trafic dense. Pour la traversée de la route avec la présence de deux signaleurs, veuillez impérativement suivre le balisage (rubalise rouge et blanche) entre les deux postes tant à l'aller qu'au retour :



- Les parcours 1 à 5 traversent deux routes à fort trafic. La première traversée de route est commune aux autres parcours (voir ci-avant). La seconde traversée avec la présence d'un signaleur démarre au poste 89 suivi d'un balisage (rubalise rouge et blanche) à suivre impérativement jusqu'au bout



PRUDENCE LORS DE CES TRAVERSEES!